



Communiqué de Presse

1359 verbalisations x 135€ : Combien cela fait-il ?

La fédération de Paris du MRAP constate une fois encore que la liberté de manifester à Paris est bafouée.

Plusieurs associations et collectifs dont le MRAP ont appelé à manifester à Paris de la place du Châtelet à République le 28 octobre 2023 en soutien au peuple palestinien victime de la part de l'état d'Israël de représailles disproportionnées suite aux crimes de guerre commis par le Hamas.

Alors que dans d'autres villes de France, certains préfets ont su faire preuve de discernement en autorisant les manifestations, Laurent Nuñez à Paris a pris un arrêté portant interdiction de manifestation arguant de troubles graves à l'ordre public. Le juge des référés du tribunal administratif a confirmé l'arrêté du préfet

Il s'agit en interdisant toute manifestation de solidarité envers le peuple palestinien d'une attaque manifeste de la liberté d'expression, de faire taire les voix qui s'élèvent pour dénoncer les horreurs commises par le gouvernement israélien. Les mesures ont été de couper l'électricité, l'eau, de refuser l'entrée aux humanitaires pour l'approvisionnement en nourriture et en carburant. Plus de 10 000 gazaouis sont morts sous les bombes.

La seule solution pour mettre fin à l'horreur est la fin du déni des droits des Palestiniens, le respect du droit international, l'application des résolutions de l'ONU, l'arrêt de la colonisation, le démantèlement du mur et des colonies. Cela passe aussi par la reconnaissance du gouvernement français de l'État de Palestine.

Le MRAP continuera de soutenir tout appel exigeant la fin des bombardements sur Gaza et de l'offensive terrestre en cours.

Il exprime également son entière solidarité avec toutes les personnes verbalisées, lors de ce rassemblement pacifique et étudiera les voies de contestation de ces amendes iniques. (1359 verbalisations selon la préfecture de police)

Paris, le 31 octobre 2023

La fédération de Paris du MRAP